



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



UNION EUROPÉENNE

Fonds social
européen

APPEL A LA CONCURRENCE

Objet

Marché N° **01/09/2018/ F-H/FSE GUA**

OBJET : Mise en œuvre de la priorité :

« **Egalité des chances entre les femmes et les hommes :**

»

Volet 1 : Formation, conseil, accompagnement des gestionnaires et des porteurs de projets

Volet 2 : Réalisation d'un guide « égalité –femmes-hommes » à l'usage des gestionnaires et des porteurs de projets

**AU TITRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL
FEDER-FSE 2014-2020
DE LA GUADELOUPE ET DE SAINT MARTIN**

**Pour la période du 01 novembre 2018 au 31
décembre 2020**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de réception des offres :
Vendredi 28 septembre 2018 à 12h00 (heure locale du pouvoir
adjudicateur)

Pouvoir adjudicateur :

DIECCTE
Service FSE
Route des Archives
Bisdary
97113 Gourbeyre

Article 1 : Objet du marché

1.1 Objet de la consultation

Le présent marché a pour objectif la réalisation d'une prestation de service comportant deux volets indissociables.

Le **volet 1** vise à concevoir et réaliser, pour les gestionnaires et les porteurs de projets, des actions de formation, de conseil et d'accompagnement pour la prise en compte de la priorité « Egalité des Chances entre les femmes et les hommes dans les projets cofinancés par le FSE dans le cadre du volet FSE du P .O 2014-2020 de l'Etat en Guadeloupe et à Saint-Martin ».

Le **volet 2** vise à réaliser un guide à l'usage des gestionnaires et porteurs de projet sur la mise en œuvre du principe horizontal « égalité femmes hommes» dans les projets soutenus par le FSE géré par l'Etat en Guadeloupe et à Saint-Martin.

1.2 Durée du marché :

Le marché débutera à la date de sa notification à l'attributaire retenu et au plus tard le 01 novembre 2018. Il prend fin le 31 décembre 2020.

Article 2 : Conditions de l'appel à candidature :

2.1 Etendue de la consultation

Le présent marché est un marché à Procédure Adaptée MAPA passé en application des dispositions de l'article 27, du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et à l'article 42 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

2.3 Langue

Le marché et les offres des candidats seront entièrement rédigés en langue française.

2.4 Unité monétaire

Le marché est à conclure dans l'unité monétaire : Euro

Article 3 : Dossier de consultation des entreprises (DCE) :

Les pièces constitutives du marché sont:

- L'acte d'engagement (formulaire ATTR11) et ses éventuelles annexes
- L'avis d'appel public à la concurrence
- Le cahier des clauses particulières
- Le présent règlement de la consultation

Les formulaires et leurs notices explicatives sont disponibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

Le dossier de consultation :

- Peut être remis à chaque candidat directement par le service FSE de la DIECCTE, route des archives, bisdary, 97113 Gourbeyre

Est disponible sous forme dématérialisée à partir des sites suivants :

www.europe-guadeloupe.fr

www.guadeloupe.dieccte.gouv.fr

www.guadeloupe.pref.gouv.fr

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Article 4 : Envoi des offres

Les candidats devront remettre leur offre sur la plate-forme des achats de l'Etat PLACE :

www.marches-publics.gouv.fr et, sous 2 formats au choix :

1°) format papier:

Dans ce cas les offres seront transmises sous pli cacheté. Ce pli portera les mentions suivantes :

«Marché N° 01/09/2018/ F-H/FSE GUA

Mise en œuvre de la priorité :

« Egalité des chances entre les femmes et les hommes »

Volet 1 : Formation, conseil, accompagnement des gestionnaires et des porteurs de projets

Volet 2 : Réalisation d'un guide « égalité –femmes- hommes » à l'usage des gestionnaires et des porteurs de projets

**AU TITRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020
DE LA GUADELOUPE ET DE SAINT MARTIN**

NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS »

Ce pli renfermera les documents relatifs à la candidature et à l'offre.

Ou

2) Format numérique : Un (ou plusieurs) CD-ROM ou clef USB comprenant l'ensemble des documents mentionnés ci-dessus.

Les offres seront envoyées par voie postale, sous pli recommandé avec avis de réception à :

DIECCTE
Service FSE

Route des Archives
Bisdary
97113 Gourbeyre

Elles pourront être directement remises sur place contre récépissé, à la même adresse.

Les horaires d'ouverture du service FSE pour la réception des offres sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi : 8h-12h30 et 14h-17h

Mercredi, Vendredi : 8h-12h30

Les bureaux sont fermés en dehors des horaires susmentionnés de même que le samedi et le dimanche.

Dans les deux cas, elles devront parvenir au pouvoir adjudicateur avant le vendredi 28 septembre 2018 à 12h00 (heure local du pouvoir adjudicateur).

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure fixées ci-dessus, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

L'accès à PLACE ainsi que le téléchargement des pièces du dossier de consultation, autant de fois que souhaité, est gratuit. Il est fortement conseillé aux candidats de s'identifier sur PLACE en préalable au téléchargement pour recevoir les éventuelles modifications du DCE.

Article 5 : Etablissement des offres

Chaque offre des candidats sera constituée de leurs dossiers complets rédigés en français comprenant les pièces énumérées ci-après.

5.1 Candidature :

- 1)- Lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent)
- 2) Déclaration du candidat (formulaire DC2 ou équivalent)
- 3) La copie du ou des jugements prononcés si l'entreprise est en redressement judiciaire
- 4) Un justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce, le cas échéant.
- 5) Une attestation fiscale et sociale certifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales
- 6) Le nom du responsable légal
- 7) Autres informations que le bénéficiaire du marché souhaite faire connaître

5.2- Offre :

- 1) Son offre technique conformément au cahier des clauses particulières en prenant en compte les critères énoncés
- 2) L'acte d'engagement et le coût de la prestation

L'acte d'engagement devra être dûment renseigné, daté et signé par la personne habilitée à contracter au nom de la société, et comportant le cachet de l'entreprise. L'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.

3) Un relevé d'identité bancaire ou postal complet de l'entreprise candidate
Les candidats indiqueront sur l'acte d'engagement s'ils acceptent ou refusent l'avance.

Article 6 : Ouverture des plis

L'ouverture des plis n'est pas publique.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, le pouvoir adjudicateur qui constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier dans un délai de cinq jours à compter de la date d'envoi de la demande adressée par voie électronique.

Après examen des candidatures, celles qui ne peuvent être admises sont éliminées.
Les candidats non retenus seront informés.

Le pouvoir adjudicateur dresse un procès verbal des opérations d'examens des enveloppes.

Article 7 : Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 59 à 60 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète pourra être écartée si la pièce manquante est susceptible d'avoir une influence pour l'appréciation de l'offre.

7.1 Offres :

L'administration pourra éventuellement demander aux candidats de préciser le contenu de leur offre ainsi qu'une mise au point de celle-ci.

Les offres non conformes à l'objet du marché ou à la présente lettre de consultation seront éliminées.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des clauses particulières.

7.2 Classement des offres :

Après classement des offres, en fonction du nombre de points obtenus, l'offre « le mieux disant » est choisie, en application des critères énoncés à l'article 3 du CCP.

Le pouvoir adjudicateur dresse un procès-verbal.

7.3 Pièces à fournir par l'attributaire :

Conformément à l'article 51 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir, dans un délai de huit jours à compter de la date d'envoi de la demande adressée par l'administration par voie électronique, les pièces suivantes :

- les pièces prévues à l'article D8222-5 du code du travail, si l'attributaire est établi en France ou D8222-8 s'il est établi à l'étranger ;
- les pièces prévues aux articles 51-III du décret et D 8254-2° du code du travail ou le cas échéant une attestation sur l'honneur du non emploi de salariés étrangers au sein de la société.
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre sera rejetée et le candidat éliminé.

Le candidat dont l'offre aura été classée immédiatement après la sienne sera sollicité pour produire les mêmes documents avant que le marché ne lui soit attribué.

Article 9 : Renseignements complémentaires

Toute demande de précision(s) complémentaires(s) sur le cahier des charges devra se faire obligatoirement par courrier électronique à l'adresse suivante :

lambert.dingui@dieccte.gouv.fr avec copie à : melina.kindeur@dieccte.gouv.fr

Conformément à l'article 39 Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les réponses de l'administration aux renseignements complémentaires seront communiquées au plus tard six jours avant la date limite de remise des offres.

PROCEDURE ET RECOURS

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de LA GUADELOUPE

Rue Victor Hugues

97100 BASSE TERRE

Téléphone : 0590 81 45 38 – Télécopie : 0590 81 96 70

Courrier électronique : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

Adresse Internet (URL) : <http://guadeloupe.tribunal-administratif.fr>